

du 29/11/2010

Nombre

de conseillers en exercice	9
de présents	6
de votants	6

L'an deux mille dix et le vingt neuf novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MARCHASTEL, étant réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Eric MALHERBE.

Objet

Modification des statuts
de la communauté de
communes de l'Aubrac
Lozérien

Étaient présents : Mr. Roger BRUN, .Bernard CRUEIZE, Eric MALHERBE, Mlle Denise ROUEL, Mr Jacques THIOT, Mr Urbain VIGIER

Absents : Mme Sylvie CRUEIZE, Mr Guy ENSUQUE, Mr Robert RAYNAL,

Il est procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général de Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Bernard CRUEIZE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil communautaire du 13 septembre 2010 relative à la modification des statuts de la communauté des communes de l'Aubrac Lozérien, à savoir :

Création d'une nouvelle compétence optionnelle :

**Nota- Le Maire certifie que
la convocation du Conseil
avait été faite le 23/11/2010**

Création, entretien et gestion d'équipements dans les domaines sportifs, socioculturel et culturel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour l'adhésion de la commune de Nasbinals à la compétence « création, entretien et gestion d'équipements dans les domaines sportifs, socioculturel et culturel ».

**Pour extrait conforme au
registre
Fait à Marchastel le
29/11/2010
Le Maire,**

ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents

**Acte rendu exécutoire,
après dépôt ou
transmission en
Préfecture le 29/11/2010
et publication ou
notification
le 29/11/2010**